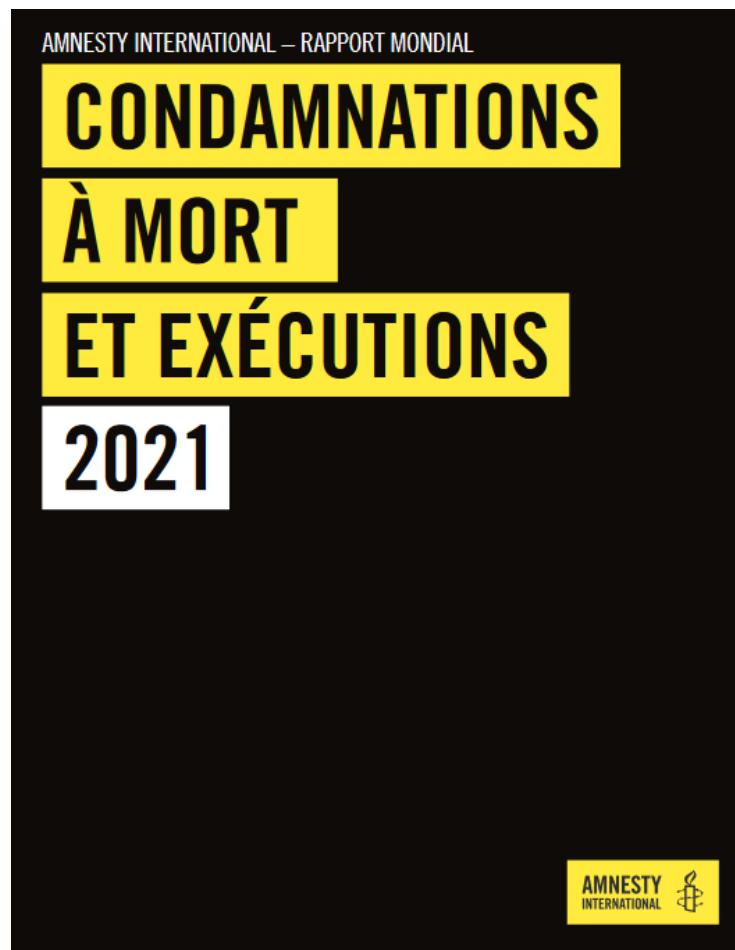


Dossier de presse

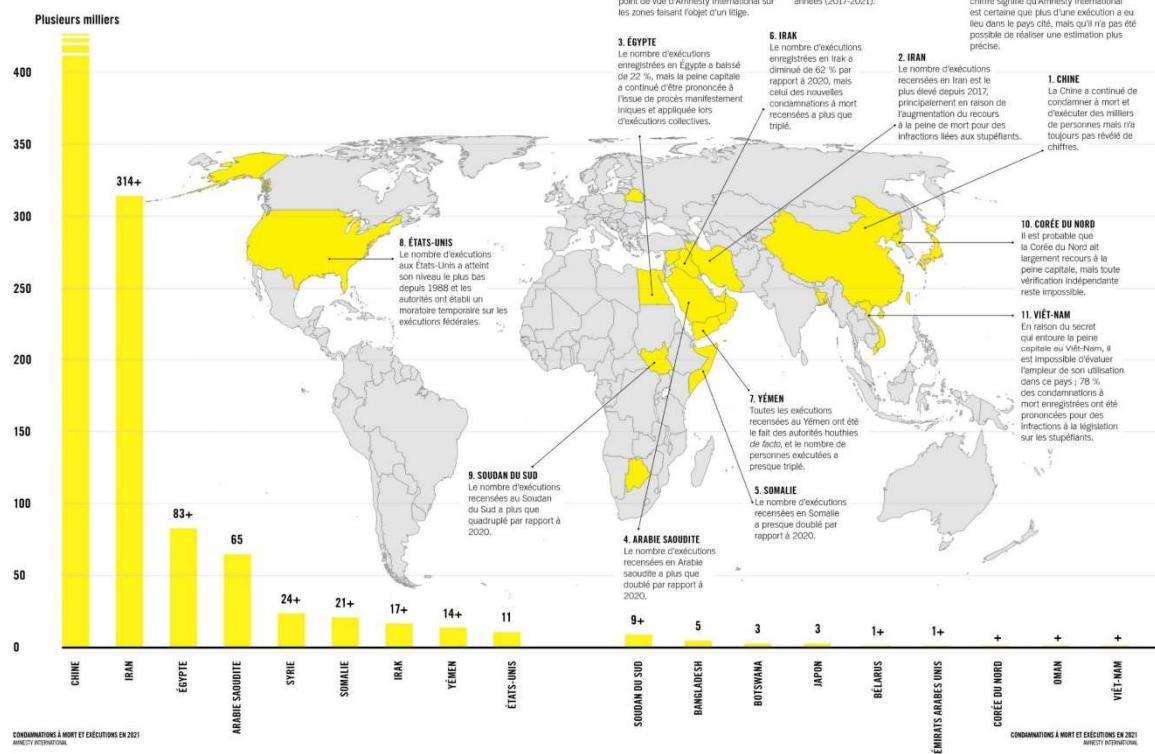
Rapport Mondial - La peine de mort en 2021



Sommaire

- Carte, Faits et chiffres
- Edito
- Tendances mondiales
- Arman Abdolali : torturé, condamné, puis exécuté
- Discrimination et handicap mental : le cas emblématique de Rocky Myers aux Etats-Unis

PAYS AYANT PROCÉDÉ À DES EXÉCUTIONS EN 2021



Faits et chiffres

Amnesty International a enregistré **579 exécutions** dans **18 pays** en 2021, ce qui représente une augmentation de **20 % par rapport aux 483 exécutions** recensées en 2020. Malgré cela, ce chiffre se place, après 2020, au second rang des totaux les plus bas depuis au moins 2010, au vu des statistiques d'Amnesty International.

À la fin de l'année 2021, au moins **28 670 personnes** (+40% par rapport à 2020) se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort, à la connaissance d'Amnesty International, **et 82 %** de ces personnes étaient détenues dans **neuf pays** : Irak (8 000+), Pakistan (3 800+), Nigeria (3 036+), États-Unis (2 382), Bangladesh (1 800+), Malaisie (1 359), Viêt-Nam (1 200+), Algérie (1 000+) et Sri Lanka (1 000+).

Les méthodes d'exécution suivantes ont été utilisées en 2021 à travers le monde : **la décapitation, la pendaison, l'exécution par arme à feu et l'injection létale**.

En juillet, le Parlement de la **Sierra Leone** a adopté à l'unanimité une loi abolissant la peine de mort pour tous les crimes. En décembre, le **Kazakhstan** a adopté une loi abolissant la peine de mort pour tous les crimes, qui est entrée en vigueur en 2022. Le gouvernement de la **Papouasie-Nouvelle-Guinée** a engagé une consultation nationale sur la peine de mort qui a abouti à l'adoption en janvier 2022 d'un projet de loi sur l'abolition, mais ce texte n'est pas encore entré en vigueur. À la fin de l'année, le gouvernement de la **Malaisie** a annoncé pour le troisième trimestre de 2022 des réformes législatives portant sur ce châtiment.

À la fin de l'année 2021, dans **plus des deux tiers** des pays du monde, la peine de mort était abolie en droit ou en pratique ; **108 pays** (la majorité des États dans le monde) avaient aboli la peine de mort dans leur législation pour tous les crimes, 8 pour les crimes de droits communs uniquement et 28 autres sont abolitionnistes en pratique (ce qui signifie qu'ils n'ont pas procédé à des exécutions depuis au moins 10 ans). Au total, ce sont donc **144 pays** abolitionnistes en droit ou en pratique. Fin 2021, la peine de mort restait en vigueur dans **55 pays**.

Editorial

Peine de mort : après la pandémie, les exécutions à la hausse !



Anne Denis

Responsable de la Commission Peine de mort
d'Amnesty International France

Le compteur des exécutions a continué à tourner en 2021 avec plus de 579 exécutions réalisées dans 18 pays. Alors que l'année 2020 avait connu une diminution notable des exécutions et des condamnations à mort, principalement dues aux restrictions liées à la pandémie du Covid-19.

Une fois celles-ci assouplies, les Etats exécuteurs ont repris leur sinistre besogne et 2021 a vu une hausse significative des exécutions (+20%) et des condamnations à mort (+40%).

Peu de changements dans le « Top 5 » des exécuteurs.

La Chine fait toujours la course en tête, suivie par l'Iran, l'Egypte, l'Arabie saoudite, la Syrie prenant la place de l'Irak !

Certains pays pourraient s'intercaler, tels la Corée du Nord et le Viêt-Nam, mais il est difficile de les épingle car tout comme la Chine ce sont des adeptes du secret d'Etat en matière de peine de mort.

Exécutions publiques, personnes exécutées alors qu'elles étaient mineures au moment des faits, condamnations à mort de personnes souffrant de handicap mental ou intellectuel, « aveux » arrachés sous la torture, procès inéquitables, peines automatiques sans considération du cas jugé, etc... : rien ne change dans l'application de la peine de mort par bon nombre de ces pays.

Sur le banc des exécutés, on se souviendra du jeune Arman Abdolali exécuté par les autorités iraniennes, dans la prison de Raja'i Shahr, près de Téhéran alors qu'il n'avait que 25 ans, de Mustafa Al Darwish, un jeune chiite saoudien, exécuté à 26 ans à Dammam pour avoir participé, alors qu'il était adolescent, à des manifestations antigouvernementales ; et des 577 autres exécutés au cours de l'année 2021.

L'usage de la peine de mort dans le monde dévoile toujours et encore un tableau abominable, alarmant par la reprise d'exécutions après des périodes sans mise à mort. Alors que le chemin à parcourir pour que le monde entier en finisse avec ce châtiment barbare, semble long, la situation n'est pas totalement désespérée. Lorsqu'Amnesty International a commencé sa campagne pour l'abolition universelle de la peine de mort en 1977, seuls 16 Etats étaient abolitionnistes pour tous les crimes.

La mobilisation de chacun a permis à ce qu'aujourd'hui, 108 pays deviennent abolitionnistes, 8 autres sont abolitionnistes pour les crimes de droit commun, et 28 autres sont abolitionnistes en pratique, ce qui fait 144 états sur 199, soit plus des deux tiers des pays de la planète. Et cela va continuer. En 2022, deux nouveaux Etats au moins deviendront abolitionnistes pour tous les crimes.

L'abolition doit continuer de se plaider. S'indigner face à l'usage d'une violence étatique éliminatrice est une nécessité et notre devoir.

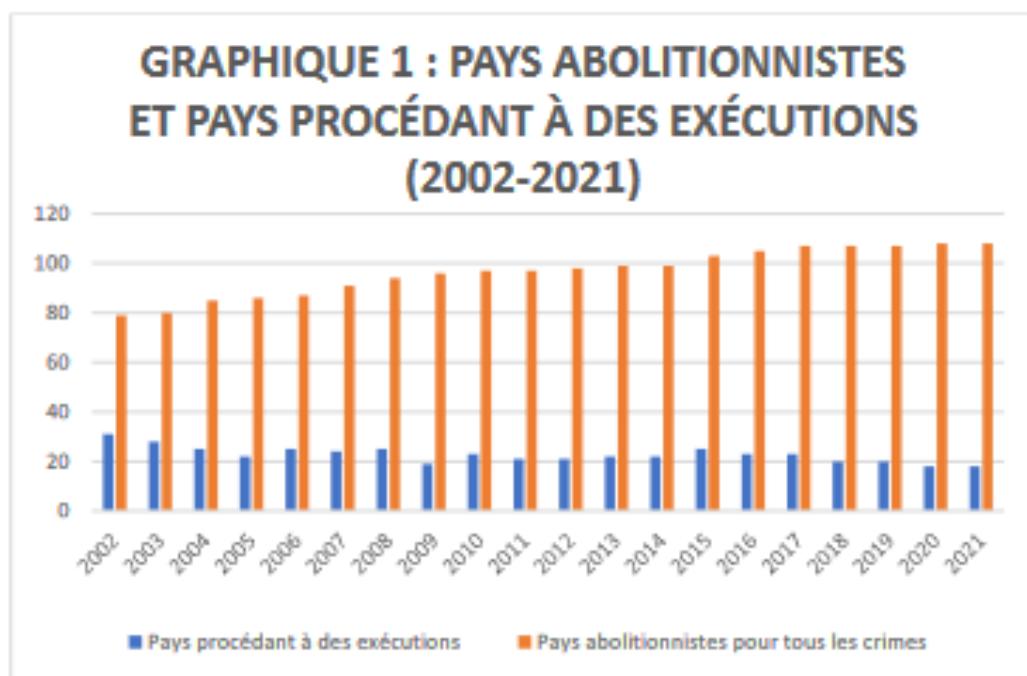
Chaque année, la même vingtaine de pays recourt à la peine de mort et une bonne cinquantaine continue de la prononcer. Bien que cette minorité de pays soit de plus en plus isolée dans son choix mortifère, le combat pour l'abolition universelle n'est cependant pas terminé et c'est pourquoi nous le poursuivons inlassablement.

Tendances Mondiales

Le recours à la peine de mort par une minorité d'États a augmenté en 2021. Amnesty International a constaté une hausse de 20 % du nombre d'exécutions recensées à l'échelle mondiale par rapport à 2020 (il est passé d'au moins 483 à au moins 579), et de presque 40 % du nombre de condamnations à mort (au moins 2 052 en 2021 contre au moins 1 477 en 2020).

Ces chiffres ne comprennent pas les milliers d'exécutions et de condamnations à mort qui ont eu lieu en Chine, selon les estimations de

particulièrement dû aux très nombreuses exécutions de personnes condamnées pour des infractions liées aux stupéfiants (132), qui ont représenté 42 % du nombre total de mises à mort recensées dans le pays et ont plus que quintuplé par rapport à 2020 (23), malgré les modifications de la législation relative à la lutte contre les stupéfiants entrées en vigueur en novembre 2017. Le nombre d'exécutions recensées en Arabie saoudite a lui aussi plus que doublé par rapport à 2020 (passant de 27 à 65). Une tendance qui s'est confirmée en



Les statistiques des deux dernières décennies mettent en évidence deux courbes qui se croisent : le nombre de pays abolitionnistes pour tous les crimes ne cesse d'augmenter, tandis que le nombre de pays qui continuent de procéder à des exécutions diminue chaque année.

l'organisation ; la Chine demeurait le pays qui procérait au plus grand nombre d'exécutions dans le monde. De plus, le secret entourant la peine capitale en Corée du Nord et au Viêt-Nam, ainsi que le manque d'accès aux informations dans plusieurs autres pays, empêchaient toujours de dresser un tableau exhaustif des tendances mondiales.

La hausse globale du nombre d'exécutions résulte principalement de l'augmentation qui a été constatée en Iran (au moins 314 exécutions en 2021 contre au moins 246 en 2020, soit une hausse de 28 %) – le chiffre le plus élevé depuis 2017. Ce pic enregistré en Iran est tout

2022 avec l'exécution de 81 personnes sur une seule journée en mars.

Levée des restrictions

La levée partielle ou totale des restrictions instaurées pour faire face à la pandémie de COVID-19 et la mise en place de procédures de remplacement ont entraîné une augmentation significative du nombre de condamnations à mort par rapport à 2020 dans plusieurs pays, notamment au Bangladesh, en Inde et au Pakistan. Pour la deuxième année consécutive, Singapour n'a signalé aucune exécution, les pendaisons programmées ayant été

suspendues en raison de procédures judiciaires en cours et, dans une certaine mesure, des restrictions liées à la pandémie.

Dans plusieurs pays en proie à une crise des droits humains, les gouvernements n'ont tenu aucun compte des garanties inscrites dans le droit et les normes internationaux relatifs aux droits humains et ont une fois de plus utilisé la peine de mort comme instrument de répression étatique contre les protestataires et les minorités. Ainsi, une recrudescence alarmante du recours à la peine capitale sous le régime de la loi martiale a été observée au Myanmar, où les autorités militaires ont transféré à des tribunaux militaires spéciaux ou aux juridictions militaires existantes le pouvoir de juger des personnes civiles, dans le cadre de procédures sommaires et sans possibilité de faire appel des décisions rendues.



NOMBRE DE PERSONNES SOUS LE COUP D'UNE SENTENCE CAPITALE

À la fin de l'année 2021, au moins 28 670 personnes se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort ; 82 % de ces personnes étaient détenues dans neuf pays :

Irak (8 000+), Pakistan (3 800+), Nigeria (3 036+), États-Unis (2 362), Bangladesh (1 800+), Malaisie (1 359), Viêt-Nam (1 200+), Algérie (1 000+) et Sri Lanka (1 000+).

Amnesty International est convaincue qu'un grand nombre de personnes sont également sous le coup d'une sentence capitale dans plusieurs autres pays, pour lesquels cependant elle ne dispose pas de statistiques ou n'a pas pu établir d'estimation fiable en raison d'un manque de transparence. Il s'agit notamment de l'Arabie saoudite, de la Corée du Nord, de la Chine, de l'Egypte et de l'Iran.

Même pour les pays où des statistiques sont disponibles, dans la plupart des cas il n'a pas été possible d'obtenir une ventilation par genre. Amnesty International a cependant été en mesure de corroborer le nombre de femmes condamnées à mort aux États-Unis (48), au Ghana (six), au Guyana (trois), aux Maldives (une), en Sierra Leone (trois), à Taiwan (une) et en Tunisie (cinq), soit un total de 67 femmes.

Près de 90 personnes ont été arbitrairement condamnées à mort, dans plusieurs cas en leur absence – un moyen manifeste d'attaquer l'opposition politique et les protestataires.

« Ininitié à l'égard de Dieu »

En Égypte, des condamnations à mort ont continué d'être massivement prononcées, y compris sur la base de déclarations extorquées sous la torture, et les exécutions collectives se sont poursuivies. En Iran, la peine de mort a été utilisée de façon disproportionnée contre des membres de minorités ethniques accusés d'infractions formulées en termes vagues, telles que l'« ininitié à l'égard de Dieu », et en tant qu'instrument de répression politique. Au moins 19 % (61) des exécutions recensées ont concerné des membres de la minorité ethnique baloutche, alors que cette minorité ne

représente qu'environ 5 % de la population totale de l'Iran.

En Arabie saoudite, neuf personnes ont été exécutées pour des infractions liées au terrorisme, comprenant dans la plupart des cas un homicide, des violences ou un complot en vue de commettre ces infractions. En juin, les autorités ont exécuté Mustafa al Darwish, un jeune chiite saoudien qui avait été condamné pour sa participation présumée à des manifestations violentes contre le gouvernement.

Malgré ces revers, des avancées encourageantes ont eu lieu tout au long de l'année, montrant une persistance de la tendance mondiale à l'abolition de ce châtiment cruel. De plus, si le nombre d'exécutions recensées à l'échelle mondiale a

augmenté – sachant que sont exclues de ce total les milliers de personnes qui ont probablement été exécutées en Chine, et que l'organisation manque d'informations au sujet de plusieurs autres pays –, il s'est maintenu à un niveau historiquement bas, puisqu'il s'agit du deuxième total mondial le plus faible enregistré par Amnesty International depuis au moins 2010.

Pour la deuxième année consécutive, 18 pays, à la connaissance d'Amnesty International, ont procédé à des exécutions, ce chiffre étant le plus bas jamais enregistré par l'organisation depuis qu'elle a commencé à établir des statistiques. Cela confirme une fois de plus que seule une minorité isolée de pays continue de pratiquer des exécutions.

Avancée majeure

Une avancée majeure a eu lieu en 2021 avec l'adoption unanime par le Parlement de la Sierra Leone, en juillet, d'un projet de loi visant à abolir totalement la peine de mort. Le président du Kazakhstan a promulgué une loi semblable en décembre, et au début de l'année, la Virginie est devenue le 23e État abolitionniste des États-Unis et le premier Etat du Sud. L'Arménie est quant à elle devenue partie à un traité essentiel relatif à l'abolition de la peine de mort.

D'autres progrès ont été constatés ailleurs dans le monde. Les organes législatifs du Ghana

En Thaïlande, le roi Maha Vajiralongkorn Badinthep Thearawangkun a accordé des grâces à deux reprises, ce qui a eu pour effet de considérablement réduire le nombre de personnes se trouvant sous le coup d'une sentence capitale dans le pays.

Aux États-Unis, lorsqu'il a promulgué la loi abolissant la peine de mort, Ralph Northam, alors gouverneur de la Virginie, a exprimé sa gratitude à l'égard de toutes les personnes qui avaient pendant plusieurs générations inlassablement mené campagne pour que ce châtiment soit aboli dans cet État.



et de la République centrafricaine ont poursuivi l'examen de textes visant à abolir la peine de mort ; le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a lancé une consultation nationale sur ce châtiment, en amont de la session parlementaire de janvier 2022 ; et le gouvernement de la Malaisie a annoncé à la fin de l'année qu'il proposerait des réformes législatives relatives à la peine capitale au troisième trimestre de 2022. La menace d'un rétablissement de la peine de mort aux Philippines s'est éloignée, trois des membres du Sénat qui avaient soutenu ce projet ayant finalement annoncé qu'ils s'opposaient à toute initiative de ce type.

Le gouvernement des États-Unis a instauré en juillet un moratoire temporaire sur les exécutions fédérales. La Gambie, le Kazakhstan, la Malaisie, la Russie et le Tadjikistan ont pour leur part maintenu leur moratoire officiel sur les exécutions.

Même si la tendance mondiale reste de toute évidence en faveur de l'abolition, les hausses constatées en 2021 doivent être considérées comme un avertissement : le temps n'est pas encore venu de relâcher la pression.

Nous devons continuer de dénoncer les violations des droits humains associées à l'utilisation de ce châtiment cruel, ainsi que son iniquité intrinsèque, jusqu'à ce que cessent toutes les exécutions et condamnations à mort. Un monde sans peine de mort est à notre portée, mais le combat doit continuer si nous voulons y parvenir. Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, sans aucune exception, quelles que soient la nature et les circonstances du crime commis, la culpabilité ou l'innocence ou toute autre situation du condamné, ou la méthode utilisée pour procéder à l'exécution.

Un visage de la peine de mort dans le monde

Arman Abdolali : Mineur, torturé, condamné, puis exécuté



Les autorités iraniennes ont exécuté Arman Abdolali dans la prison de Raja'i Shahr, près de Téhéran le 24 novembre 2021.

Son avocat et sa famille n'ont pas été prévenus. Pire, ses proches n'ont pas été autorisés à lui rendre une dernière visite. Cela est contraire au droit iranien : les avocats doivent être informés de l'exécution de leurs clients 48 heures à l'avance.

Selon nos informations, un responsable a appelé les parents d'Arman Abdolali vers une heure du matin pour leur dire de venir immédiatement à la prison de Raja'i Shahr, sans leur donner plus d'informations. Lorsqu'ils sont arrivés à la prison, les autorités pénitentiaires les ont informés que son nom ne figurait pas sur la liste des personnes devant être exécutées à l'aube ce jour-là.

Il a été exécuté quelques heures plus tard.

Avant ce jour, **les autorités iraniennes avaient déjà programmé son exécution à sept reprises au moins**, la reportant à chaque fois d'une mobilisation internationale à laquelle nous avons participé. Les cinq dernières fois se sont produites sur une période de moins de six semaines, entre le 13 octobre et le 21 novembre 2021. À chaque fois, les autorités ont placé Arman Abdolali à l'isolement en prévision de son exécution, puis l'ont ramené dans l'unité générale de la prison. Ces allers et retours ont provoqué une peur et une angoisse intolérable, souvent accompagnés de « derniers » adieux. Nous considérons que la souffrance morale infligée était délibérée et donc une forme de torture.

17 ans au moment des faits

Arman Abdolali a été condamné à mort à la suite d'un procès inique au cours duquel on lui aurait arraché des « aveux » sous la torture. Il était accusé d'avoir tué sa petite amie, disparue en 2014, dont on n'a jamais retrouvé le corps. Il avait 17 ans au moment des faits qui lui sont reprochés. Pourtant, lors de son jugement, le tribunal pénal a considéré qu'il avait atteint la « pleine maturité » car le meurtre aurait été justement commis sans laisser de trace. Pour établir qu'Arman Abdolali était suffisamment « mûr » pour mériter la peine de mort, le tribunal s'est également appuyé sur l'opinion d'une conseillère auprès des tribunaux pour les enfants et adolescents. La Cour suprême a confirmé la déclaration de culpabilité et la peine d'Arman Abdolali en juillet 2016.

En février 2020, la Cour suprême a accordé à Arman Abdolali le droit d'être rejugé après avoir constaté que la conseillère avait retiré son avis initial, reconnaissant l'avoir donné sans avoir personnellement rencontré Arman Abdolali ni étudié son dossier judiciaire. En septembre 2020, le tribunal a statué qu'en l'absence d'éléments prouvant le contraire, on pouvait considérer que le jeune homme était « pleinement mûr » et donc entièrement responsable pénallement. La Cour suprême a confirmé ce verdict en février 2021.

Les décisions judiciaires dans l'affaire Arman Abdolali témoignent des lacunes de la justice pour mineurs en Iran. Elle considère que, dans les affaires de meurtre et d'autres crimes passibles de la peine de mort, les garçons âgés de plus de 15 années lunaires et les filles âgées de plus de neuf années lunaires sont tout aussi responsables que des adultes. Ces enfants peuvent, par conséquent, être condamnés à mort.

Nous rappelons, qu'en vertu du droit international, l'interdiction du recours à la peine de mort contre des personnes mineures au moment des faits est absolue. Cela signifie qu'elle ne doit jamais être assortie de conditions telles que la « maturité » ou la « conscience de la gravité du crime ».

En 2021, quatre personnes ont été exécutées en Iran pour des crimes qu'elles auraient commis alors qu'elles étaient mineures. Plus généralement, avec 314 exécutions en 2021, l'Iran est le deuxième plus grand bourreau au monde.

PEINE DE MORT, DISCRIMINATION ET HANDICAP MENTAL :
le cas emblématique de Rocky Myers,
dans le couloir de la mort depuis 27 ans



Rocky Myers, homme noir et handicapé mental, est détenu depuis 27 ans dans le quartier des condamnés à mort en Alabama, aux États-Unis.

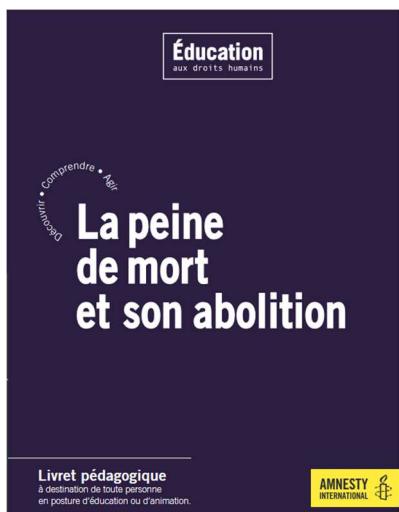
En 1994, un jury (en majorité blanc) le déclare coupable du meurtre d'une femme blanche et condamné à une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. Le juge est passé outre de cette recommandation et l'a condamné à mort la même année.

Aucun élément de preuve ne le relie à ce meurtre, si ce n'est un appareil d'enregistrement vidéo volé à la victime, qu'il soutient avoir trouvé abandonné dans la rue. Des témoignages clés à charge ont présenté des incohérences et été entachés par des allégations de pressions exercées par la police. L'un d'entre eux a par la suite été considéré comme faux et rejeté. L'exécution de Rocky Myers a été programmée une première fois en 2004, puis une deuxième fois en 2012. Depuis Rocky Myers attend dans les couloirs de la mort.

Le cas de Rocky Myers est tristement emblématique du fait que la peine de mort continue d'être infligée, aux Etats-Unis, à des personnes **atteintes d'un handicap mental ou intellectuel, en violation du droit international.**

Amnesty International fait campagne pour stopper son exécution :

<https://www.amnesty.fr/peine-de-mort-et-torture/petitions/en-alabama-stop-a-l-execution-de-rocky-myers->



Peine de mort – un nouveau livret pédagogique pour accompagner le rapport mondial

Alors que nous publions notre [rapport annuel sur les condamnations à mort et les exécutions](#) de 2021, il apparaît indispensable de continuer à sensibiliser les personnes autour de ce grand sujet grâce à des activités d'Éducation aux droits humains.

Après les livrets pédagogiques *Les droits humains et la Déclaration universelle des droits de l'homme* et *Les discours toxiques*, *La peine de mort et son abolition* vient compléter notre collection de livrets à destination de toute personne en posture d'éducation ou d'animation.

Sensibiliser et éduquer à la peine de mort et son abolition nécessite une prise de distance, et consiste à faire naître au moins un début de réflexion collective et individuelle.

Ainsi, ce livret propose des outils participatifs et une approche ludique pour aborder cette thématique sensible et parfois clivante avec des publics divers.

Pour découvrir le livret en version numérique et le commander en version papier, contacter le service presse d'Amnesty International (spresso@amnesty.fr)